L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 89, Rue Chartres.

[illegible] ....$12 | payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 2 AVRIL 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

La question soulevée par l'affaire McLeod entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, semble fort difficile à résoudre pacifiquement. Elle touche en effet aux plus chatouilleuses susceptibilités de ces deux pays, elle met en jeu d'un côté l'orgueuil dominateur de la Grande Bretagne, de l'autre la jalousie si légitime de l'Union lorsqu'il s'agit de son indépendance. La première pourra-t-elle souffrir que la juridiction de nos tribunaux atteigne un de ses sujets, lequel a agi d'après les ordres d'un officier de la couronne? La seconde permettra-t-elle jamais qu'une puissance étrangère intervienne pour entraver l'action légale intentée contre un coupable? Ce sont là les considérations qui ont dû et qui doivent naturellement causer de sérieuses inquiétudes.

Certes si l'on pesait les désastreuses conséquences qu'une guerre aurait nécessairement pour les deux pays, on pourrait, sans crainte de se tromper, affirmer qu'il existe de nombreuses chances pour la conclusion d'un arrangement à l'amiable; mais les questions d'intérêt matériel ne sont pas tout en pareil cas, et d'autres préoccupations agissent encore sur l'esprit des peuples, sur la conduite des gouvernemens. Le jugement d'un homme accusé de meurtre parait sans doute une cause bien futile pour engager à la guerre deux nations puissantes et qui vivaient depuis quelques années en bonne intelligence, mais encore une fois l'orgueil de l'une et la jalousie de l'autre se trouvent ici en contact, et il y aurait certes bien de la hardiesse à prédire une heureuse solution. Le peuple Anglais est un peuple orgueilleux et despote, fier des immenses possessions, du gigantesque pouvoir et des vastes ressources de son gouvernement, et il réclame pour les attributs de ce gouvernement le respect et l'obéissance qu'il lui témoigne lui-même. De là vient le ton de hauteur et de domination qui règne dans ses rapports avec les autres nations. Il entre en effet dans la politique du gouvernement Anglais de faire partout sentir son pouvoir; et cette conviction est si bien partagée par ses sujets qu'ils confondent sans cesse le pouvoir et le droit: ils regardent tous les envahissemens qu'ils se permettent comme légitimes; l'impunité pour eux équivaut à la justice. De là l'approbation donnée à l'attaque de la Caroline.

Mais les circonstances ont changé la situation respective où les deux gouvernemens se seraient trouvés en tems ordinaire par suite d'une semblable approbation. L'entrée volontaire de McLeod dans l'Etat de New-York, son arrestation qui s'en est suivie, ont mis la Grande Bretagne dans la nécessité de faire plus que d'approuver l'incendie de la Caroline, et de se mettre sur la défensive. Il faut qu'elle agisse et devant elle se trouve un peuple aussi opiniâtre qu'elle-même. Les Américains aussi ont de l'orgueil, mais un orgueil fondé sur leurs libertés et leurs institutions républicaines, sur les progrès rapides de leur pays où chaque jour se développent les élémens de grandeur, sur l'équité de sa législation, la noblesse de ses relations extérieures, sa magnanimité envers les faibles, sa défiance des puissans, la dignité de sa constitution et la parfaite égalité de tous les citoyens. Pour eux le *droit* est le *pouvoir*, et lorsqu'ils ont à défendre une cause juste ils ne redoutent ni la diplomatie ni le pouvoir de potentats étrangers. Les Américains sont un peuple jaloux, mais jaloux de ses propres droits, de la dignité et de l'indépendance de son gouvernement; mais jaloux d'abord de repousser toute intervention étrangère dans leurs propres affaires. De là l'arrestation, de là le jugement de McLeod.

Ainsi il y a dans les qualités distinctives des deux nations les causes d'une guerre; et ces qualités distinctives sont le résultat de leur organisation politique et sociale. Il faut espérer cependant que l'épineuse dispute qui les divise en ce moment et les préoccupe à un si haut degré, pourra avoir une issue moins déplorable. Mais quelle que soit cette issue, il faut avoir confiance dans l'avenir de notre pays et dans les généreux sentimens qui animent la masse entière de la population.

Monsieur l'Editeur de l'Abeille,

Veuillez, je vous prie, donner place dans votre feuille à la note ci-jointe. Vous obligerez votre tout dévoué J. L.

Nouvelle Orléans, 31 mars 1841.

Nous avons gardé jusqu'ici le silence sur l'article signé L. Z. qui a paru lundi dernier, 29 mars, dans le *Courrier* de la Louisiane, et l'on appréciera sans peine les motifs de convenance qui nous ont fait une loi de cette réserve. Nous y étions *directement insulté* et le public n'avait rien à voir dans une question toute personnelle. Mais il en est une autre aujourd'hui que nous avons le droit d'éclaircir: nous avons obtenu de l'éditeur du *Courrier* la communication du manuscrit de l'article dont nous parlons; et sous les initiales de fantaisie L. Z., nous avons trouvé la signature *B. Cachey*; puis à côté et de la même main, si nous ne nous trompons, cette note: "*N. B. Cet article a été lu et approuvé par l'administration du théâtre.*" Cette note nous a singulièrement surpris; est-il possible en effet que l'administration ait *lu et approuvé* une diatribe pleine de personnalités, diatribe provoquée par un incident où l'administration elle-même ne se trouvait nullement *engagée*? Nous avons peine à le croire encore et nous voudrions pouvoir nous persuader, malgré la teneur formelle de la note, que l'administration n'est pour rien dans les articles signés L. Z., et que l'auteur de ces articles *s'est vanté à tort* d'une approbation qui ne lui avait pas été donnée. S'il en est ainsi, et nous l'espérons, ne serait-il pas du devoir et de la dignité de l'administration de *désavouer immédiatement* la part qu'on lui prête dans toute cette triste affaire?

J. L.

Benjamin Morgan, accusé d'avoir assassiné Edwin S. Lack, à Natchez, a été arrêté hier sur un warrant lancé par le juge Guyol, examiné et mis en prison pour y attendre les ordres du gouverneur Roman.

Le jugement de l'affaire McLeod est fixé pour le 22 mars.

LE BRICK DES ETATS-UNIS DOLPHIN.

On lit dans le *N. Y. Times*.

"On doit se rappeler que ce batiment quitta ce port au commencement de novembre pour la côte d'Afrique. Depuis lors on n'en a eu aucune nouvelle et les amis des officiers et de l'équipage ont éprouvé de vives inquiétudes.

"Voici maintenant l'extrait d'une lettre écrite par un des officiers du Dolphin, sous la date du 28 février, de Port Praya, île du Cap Vert.

"Nous fimes voile de New York avec des ordres cachetés, lesquels furent décachetés à notre arrivée aux îles du Cap Vert. Nous sumes alors que nous devions aller à Rio Nunez pour demander réparation de quelques torts faits à notre commerce par quelques uns des rois, c'est-à-dire pirates du pays. En conséquence, en compagnie de la goëlette des Etats-Unis Grampus, nous cotoyâmes le territoire du Roi Juloof, et après beaucoup de difficultés et beaucoup de risques résultant des bas fonds et des bancs de sable qui abondent dans ces parages, nous atteignimes Walkerid, sur les terres du roi de Scarach, prince puissant et le pirate le plus notoire, le voleur le plus déterminé qui existe dans cette partie du monde. Il n'y a pas longtemps qu'il avait pillé nos batimens de commerce, et maltraité nos marins et c'était pour demander réparation de ces actes que nous visitions sa capitale.

"Les deux batimens jetèrent l'ancre devant la ville, prêts à la réduire en cendres. D'abord sa majesté noire nous reçut comme s'il n'avait pas la moindre crainte de voir réaliser nos menaces; mais après réflexion il devint extrêmement poli et s'empressa de nous accorder toutes les réparations que nous pûmes exiger de lui. Notre mission terminée nous descendîmes la rivière pour nous rendre à Sierra Leone.

"Arrivés à Sierra Leone, le 10 janvier, la fièvre jaune se manifesta à bord le 12 et bientôt nous eûmes 41 hommes malades sur 60. Nous avons du dès lors chercher un port plus au nord et moins mal sain. Quinze jours après nous mouilions à Porto Praya où nous avons trouvé le vaisseau *Cyane* venant de la Méditerranée et allant aux Etats-Unis.

"Les officiers du Cyane nous ont fourni tous les secours en leur pouvoir. Il est probable que le Dolphin partira prochainement pour les Antilles et qu'il sera aux Etats Unis en mai prochain."

NOUVELLES D'EUROPE.

On a reçu par la malle d'hier des dates de New-York jusqu'au 21. Mais les journaux de cette date ne sont pas arrivés: quelques lettres seulement sont parvenues en ville; et ces lettres écrites immédiatement avant le départ du courrier annoncent l'arrivée du steamer *Caledonia* à Boston dans la soirée du 20, apportant des dates de Liverpool du 4 mars et de Londres de 3. N'ayant pas reçu notre correspondance nous empruntons les nouvelles suivantes au *Native American* d'hier soir.

Au point de vue commercial les nouvelles sont beaucoup moins défavorables qu'on ne s'y attendait, mais il faut remarquer que les causes qui devaient naturellement affecter défavorablement les affaires n'agissaient pas encore, puisque la nouvelle suspension de la banque des Etats-Unis n'était pas encore connue à Londres et que les lettres annonçant cet événement n'étaient arrivées à Liverpool que quelques heures avant le départ du steamer *Caledonia*. Jusqu'au 4 les transactions en coton avaient été très animées sur cette dernière place pour les fabriques comme pour la spéculation et les prix avaient graduellement avancé d'un 1-4 d. sur les prix qui se payaient au départ du steamer *Président* le 10 février. Voir la partie commerciale.

On n'a pas de nouvelles plus fraiches de l'Inde et l'on [illegible] par la Méditerranée avec [illegible] été.

Le débat dans le parlement relatif à l'affaire McLeod n'a produit aucun résultat. Il est [illegible] à remarquer que Lord Palmerston a déclaré qu'il n'avait pas lieu de craindre une cessation de relations amicales entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis. [illegible] a bien un journal de Liverpool qui parle de la guerre comme imminente; mais nous ne voyons rien qui puisse justifier cette opinion.

Cependant on [illegible] des bruits qui ne sont pas très pacifiques. [illegible] d'après une correspondance le gouverneur général du Canada aurait reçu l'ordre d'employer la force s'il [illegible] pour délivrer McLeod; et suivant une autre [illegible] escadre anglaise de vingt bâtimens devait se réunir à Malte pour venir croiser sur les côtes d'Amérique.

En [illegible] tout est incertain dans cette affaire.

Les affaires d'Orient paraissent définitivement réglées. Méhémet Ali parait accepter de bonne grâce sa nouvelle situation. Il n'est donc pas probable qu'il surgisse à cet égard, du moins de longtemps, de nouvelles difficultés.

Tout était parfaitement tranquille en France. Aucune nouvelle importante sur les affaires de la Péninsule.

Le navire *Gov. Fenner*, capitaine [illegible]ws, se trouvant sur les cotes d'Angleterre le 23 [illegible], a été violemment abordé par le steamer anglais *Nottingham*, et a sombré presque immédiatement. [illegible] vingt quatre personnes qui se trouvaient à bord [illegible] seulement se sont sauvées: le capitaine et le second.

YUCATAN.

Par le brick *Eusebio* de Campêche, nous avons reçu des nouvelles de ce port jusqu'au 23 mars.

Les troupes qui ont conquis l'indépendance de la nouvelle république ont été licenciées, Andrés Ibarra de Léon a été élu président et Wenceslao Alpuche, vice président pour une année.

Un gouvernement régulier a été établi à Tabasco.

On parle d'ouvrir au commerce étranger le port de Bacalar dans la baie de Honduras.

VARIÉTÉS.

LES CHARLATANS AU DIX-HUITIEME SIECLE.

LAW.—(*Suite et fin.*)

Jenny n'était pas couchée lorsque Law pénétra dans son appartement. Une Bible était ouverte sur son prie-Dieu. La tête doucement inclinée sur le berceau de sa fille, elle reposait dans une attitude qui indiquait qu'elle avait été surprise par le sommeil. Law s'avança pour la réveiller, puis il s'arrêta. La main penchée de Jenny laissait apercevoir une lettre sur le point de s'échapper de ses doigts. Law s'empara de ce papier sans qu'elle s'en aperçût; voici ce qu'il contenait:

"Madame,

"J'avais un fils sur lequel j'avais placé toutes mes "espérances. Il s'est brûlé la cervelle après avoir "perdu sa fortune dans les repaires de la rue Quincampoix. Au nom de toutes les familles que votre "mari a désolées, je vous maudis! Que le sang de "mon fils retombe sur la tête de votre enfant!"

Jenny s'était réveillée en entendant la douloureuse exclamation de son amant à la lecture de ce billet. 'O Jenny, dit-il à la jeune femme, comme tu dois avoir souffert en lisant ces lignes fatales!'

Pour toute réponse Jenny conduisit Law devant son secrétaire; elle ouvrit un tiroir plein de lettres en lui disant:

—C'est la centième malédiction du même genre qui m'arrive; je ne voulais pas vous montrer ces lettres de peur de troubler votre repos; je gardais pour moi toutes les larmes. Avais-je raison ce matin de vous dire que j'avais peur dans cette ville?

—C'est horrible! poursuivit Law, sans faire attention aux paroles de sa femme; maudire ma fille, une créature innocente qui ne leur a rien fait! Mais que leur ai-je donc fait, moi, grand Dieu, pour qu'ils me rendent responsable de tous les malheurs qui leur arrivent?

Ces mots de Brichanteau:—On vous considère comme coupable de tout le mal que vous n'avez pas empêché, se présentèrent alors à son esprit.—Ainsi donc, continua-t-il en marchant à grands pas, ces misérables qui me trahissent jouiront de l'impunité. A eux la richesse, les honneurs; à moi l'opprobre et les malédictions publiques! Oh! non, il n'en sera pas ainsi! Encore quelques jours de puissance, et je les dévoilerai, je les ferai punir, ils ne profiteront pas seuls du fruit de tant de sacrifices. Je me vengerai!

—Dieu se chargera de ce soin, mon ami, si vous êtes attaqué injustement. Ne songez qu'à quitter ce monde perfide, à fuir ces haines qui nous menacent. Si vous m'aimez, partons pour l'Italie!

—C'est impossible, Jenny; je serais déshonoré. Il faut que je meure sur la brèche. A ton tour, Jenny, si tu m'aimes, ne me parle plus de départ.

—Restons, répondit la mère résignée; et que le ciel protège notre enfant!

Le lendemain, sur les neuf heures du matin, deux jeunes gens, vêtus d'une manière fort simple, s'abordèrent dans la rue Quincampoix, dont les grandes opérations n'avaient pas encore commencé.

—Eh bien, qu'avez vous fait cette nuit? demanda l'un des deux interlocuteurs à son compagnon.

Je suis ruiné, et j'ai perdu vingt mille louis sur parole. Et vous?

—L'intendant de ma tante a refusé de me compter de l'argent, répondit l'autre compagnon.

—Alors, faisons comme tout le monde, battons monnaie.

—Avec quoi?

—Avec ceci. Et le jeune homme montra un poignard. Son compagnon restait indécis.

—Reculerez-vous, après ce que vous m'avez promis hier?

—Moi, non! je suis à vous corps et âme. Tant pis pour ma tante! elle l'a voulu.

—Suivez moi donc, et souvenez-vous du mot d'ordre: "*Promptitude et résolution.*"

Tous les deux se dirigèrent vers un homme qui stationnait devant la porte du bureau des gardes-du-corps. On devinait sa profession à la chaine qui retenait son portefeuille fixé dans sa poche. Les deux compagnons lui proposent d'acheter des actions; l'affaire sourit au trafiquant. On offre de le conclure à la fin d'un bon déjeûner à l'*Epée-de-Bois*; il accepte; on monte dans une chambre, et là, tandis que l'un des deux vendeurs passe derrière l'homme au portefeuille pour vérifier si les calculs sont exacts, l'autre lui jette une nappe sur la tête, et son compagnon le poignarde. La victime tombe; les assassins disparaissent avec les valeurs. Dans ce même moment, Bardou déjeunait dans sa chambre avec le Poitevin à qui il avait sauvé la vie. Mathias était aussi de la partie. Au dessert, ils entendent des gémissemens étouffés partir de la chambre voisine; Bardou y pénètre, suivi de ses amis, et ils trouvent le malheureux changeur baigné dans son sang.

—C'est Lacroix, s'écria Mathias; il n'a pas voulu suivre les conseils qu'on lui a donnés hier.

—Voilà de quoi me consoler de ma mésaventure, remarqua sagement le Poitevin.

—Décidément je me retire des affaires, poursuivit Mathias; un pareil malheur pourrait m'arriver. Dès aujourd'hui je renonce à la rue Quincampoix et je me marie. Je vais aller voir si ma belle est d'humeur ce matin à accepter cent mille écus.

—Et moi, je vais retenir ma place pour la province. Bardou était parti depuis longtemps pour aller prévenir le commissaire de police de la rue Saint-Martin. Deux heures après cet événement, M. d'Argenson avait fait exécuter l'arrêté du régent. La rue Quincampoix, gardée par des bandouliers, était définitivement fermée.

Les joueurs essayèrent de transporter leurs pénates à la place Vendôme, de là à l'hôtel de Soissons; mais le prestige du Mississipi commençait à tomber. Les menées des réalisateurs avaient réussi. Afin de faire preuve de leur mépris pour le papier, ils donnèrent des festins dans lesquels on entretenait le feu des réchauds avec des actions de la Compagnie. Après la hausse sur les effets était venue la hausse sur les marchandises. Les maisons, les terres, avaient acquis une valeur exorbitante. On se hâtait d'échanger son papier contre tout ce qui se présentait. Les joueurs ruinés, et le nombre en était grand, furieux de n'avoir pas réalisé à temps, accusaient Law de s'être entendu avec les réalisateurs dès l'origine. Le contrôleur-général n'avait plus qu'une espérance, celle d'obtenir un arrêté du régent pour interdire les paiemens avec d'autres valeurs que les actions de la Compagnie. Il voulait mettre le royaume au régime forcé du papier monnaie. C'est dans ce but qu'il se présenta au Palais-Royal quelque temps après la cloture de la rue Quincampoix. Le régent était occupé d'affaires sérieuses lorsque Law fut introduit dans son cabinet; Mme de Parabère lui passait successivement divers papiers qu'il signait après les avoir parcourus rapidement.

Son altesse lisait avec plus d'attention que de coutume la dernière feuille que sa maîtresse venait de lui remettre. Plusieurs fois il prit sa plume, et la rejeta loin de lui. Enfin il apposa sa signature.—Ouf! voilà qui est fait! s'écria-t-il; ils seront exécutés demain. Je ne puis pas leur faire grâce. C'est dommage pourtant; ce comte de Horn était un beau joueur!

—Et le chevalier de Létang, un fort aimable cavalier, répliqua la Parabère.

—Assassiner un Lacroix! Peut-on déroger ainsi! Au fait, ils ont mérité leur sort. Holà, qu'est-ce que ceci? poursuivit le régent. Une nouvelle requête pour obtenir le bénéfice de Sainte Croix? C'est le dixième postulant! comme ils ont tous autant de titres les uns que les autres, nous mettrons les dix noms ensemble, et nous tirerons au sort. Cela nous distraira après le dîner. La calotte de Dubois sera l'urne du scrutin. Maintenant, assez de travail pour aujourd'hui. Voyons un peu ce que nous veut notre excellent contrôleur des finances.

Law, qui était resté debout pendant tout ce temps-là, expliqua au régent l'objet de sa demande; il allait entrer dans quelques développemens lorsque son altesse l'interrompit.

—Mon cher Law, je sais tout ce que vous avez à me dire, mais il est inutile de lutter contre le torrent; le pays n'est pas encore mûr pour la tentative que nous avons voulu faire. D'Argenson est contre vous, il vous accuse d'immoralité. Tout Paris crie. Pour ma part, je crois avoir assez fait pour le Mississipi. Attendons des temps meilleurs et comptez sur ma royale protection, ajouta le régent en poussant un soupir de fatigue et d'ennui.

Law comprit que pour le moment il était inutile de lutter, il se retira en remerciant le régent, qui venait de le congédier, des bontés qu'il lui témoignait. A peine avait-il fait quelques pas dans l'anti-chambre que Mme de Parabère l'arrêta d'un geste amical. Law crut que le duc d'Orléans le faisait rappeler.

—Mon cher Law, dit la marquise en le regardant avec les yeux les plus câlins du monde, le régent a une grâce à vous demander, et il a pensé que vous auriez plus de plaisir à l'accorder à une joliefemme qu'à lui-même.

—Madame, répondit Law enchanté, il n'est rien que je ne fasse par dévoûment pour le prince et par admiration pour vous.

—Mettez-vous à ce secrétaire et écrivez. Je n'oserai jamais vous le dire.... et cependant son altesse vous en sera bien reconnaissante.

Il s'agit de quelque demande d'argent, pensa Law en lui-même. Tant mieux, car alors je pourrai le faire revenir à moi!

—Parlez, de grâce, madame, ne faites pas languir mon dévoûment; je suis prêt à écrire tout ce que vous voudrez.

—Ecrivez alors votre démission de contrôleur général des finances.

Law resta un moment consterné; mais bientôt sa fierté reprit le dessus.—La voici, dit-il en remettant un écrit à Mme. de Parabère, et dites au régent que je le remercie de m'avoir congédié par l'intermédiaire d'un aussi charmant messager d'état.

En rentrant chez lui, Law trouva sa femme qui enfermait tout ce qu'elle avait de plus précieux dans des paquets faits à la hâte, ses domestiques circulaient dans l'hôtel avec une [illegible] inusitée; Brichanteau présidait à tout ce mouvement, qui ne pouvait être commandé que par des préparatifs de départ. Le marquis ne laissa pas à Law le temps de demander la cause de ces précautions extraordinaires:

—Vous souvenez vous, lui dit-il, du jour où je vins vous annoncer qu'on allait vous mettre à la Bastille?

—Pourquoi cette question?

—Parce que je viens vous prévenir que si vous n'êtes pas parti dans une heure, le peuple vous mettra à quelque lanterne! Une émeute terrible se prépare contre vous; elle est fomentée par d'anciens joueurs de la rue Quincampoix; on veut piller votre hôtel, et si l'on vous y trouve, on vous houspillera de telle façon que vous aurez beaucoup de peine à porter plainte au lieutenant criminel.

—On vous a mal instruit, marquis; mes ennemis ne se porteront jamais à ces extrémités, ils n'oseront pas!

—Voici celle qui m'a tout appris.

Un domestique fit entrer une jeune femme enveloppée dans une mante de satin.

—Eh bien, Colombelle, dit le marquis, ne tremblez pas si fort, parlez, que savez-vous?

—Mathias a tout entendu, répondit Colombelle, dont les joues se couvrirent de rougeur. Dans une heure ils seront ici. Le rendez vous est à l'Epée-de-Bois, on croit surprendre M. le contrôleur à table. Maintenant je me sauve. Vous n'avez plus rien à me dire, monsieur le marquis?

—Non, Colombelle, tu peux partir.

—Pas avant d'avoir accepté ce gage de notre reconnaissance, dit Jenny en passant une chaine d'or autour du cou de la Colombelle, qui leva les yeux sur le marquis pour voir si elle devait accepter. La réponse [illegible] lut était affirmative.

—[illegible] remercie, madame, de votre présent; je le porterai le jour de mes noces. A propos, monsieur le marquis vous savez que Mathias sera à la petite porte de l'hôtel avec la chaise que vous lui avez commandée.

—Va le rejoindre et dis-lui de se hâter. Colombelle serra précipitamment sa mante autour de ses épaules, et disparut.

—Bonne fille! ajouta le marquis: elle ne se doute pas qu'elle vous sauve la vie; elle épouse un homme laid et bossu parce qu'il lui a promis un carrosse. Quel cœur et quelle tête! Félicitez-vous, Law, vous avez fait une heureuse!

Jenny s'occupait des préparatifs du départ avec une activité fébrile. Sa fille était venue chercher un asile sur les genoux de son père, qui la considérait avec attendrissement. Le silence régnait sur cette scène lugubre lorsqu'une volée de pierres retentit sur les fenêtres de l'hôtel. Brichanteau jeta un coup d'œil sur la place: Jenny s'était précipitée à côté de son mari et elle serrait sa fille contre son cœur.—Rassurez-vous, madame, dit Brichanteau, ce sont des gamins qui passent; c'est le premier grain qui annonce la tempête; il est temps de chercher un abri!

—Partir ainsi, comme un criminel qui s'échappe! s'écriait Law en se frappant le front; c'est horrible! Tout le monde me trahit, m'abandonne, les grands comme les petits! Hier j'étais tout puissant; aujourd'hui je ne suis qu'un vermisseau que le premier passant peut se donner le plaisir d'écraser sous son pied!

La Providence a en ceci des desseins cachés contre lesquels il est inutile de s'élever, mon cher Law. Votre rôle est fini. Vous avez dépouillé l'aristocratie du prestige qui l'entourait en lui enlevant son or; vous avez exalté les passions du peuple en lui montrant comment s'édifiaient les grandes fortunes: vous avez mêlé toutes les classes ensemble, et peut-être vous avez préparé les voies à une révolution. C'était tout ce que Dieu voulait sans doute. Maintenant que vous avez rempli votre mission, il vous laisse à votre faiblesse. C'est dans l'ordre. Vous finissez comme tous les grands hommes, vous qui m'étonn[illegible]on.... Ce dernier mot expira dans l'oreille de Law.

—C'est d'Argenson qui me renverse, et non pas Dieu, M. le marquis. Je succombe devant sa jalousie et devant la faiblesse du régent.

—Vous cherchez des consolations dans votre amour-propre, et vous ne voyez pas que vous vous êtes tout simplement noyé dans le Mississipi. Mais le temps est trop précieux pour le perdre en discussions philosophiques. Je crois entendre le bruit confus de l'émeute qui s'avance. Etes-vous prêts, madame?

Jenny se leva en prenant sa fille dans ses bras.

—Adieu, Law, reprit Brichanteau; donnez-moi votre main, vous savez que je suis votre ami, puisque je vous ai toujours dit la vérité; oubliez la France et soyez heureux!

—J'essaierai, répondit Law. En même temps, il mit sa main dans celle de Brichanteau.

—Si je m'ennuie trop, je viendrai vous rejoindre à Venise.

—Que ce soit bientôt, car une Bohémienne m'a prédit que je devais y mourir en 1729.

—Que ce soit surtout pour y finir vos jours au milieu des amis que vous avez sauvés, ajouta Jenny.

—Quel autre motif pourrait m'engager à quitter Paris? répondit Brichanteau, à moins que ce fût pour me bruler la cervelle sous un beau ciel.

Le postillon fit claquer son fouet, et le roi de la rue Quincampoix courut s'embarquer à Marseille.

La prédiction de la sorcière se vérifia pour Law. Quant à Brichanteau, il ne se brûla point la cervelle, il mourut comme tous les sceptiques de son temps, vieux et janséniste.

TAXILE DELORD.

Les habitans de la 2me. Municipalité nomment pour les représenter au Conseil Général, Messrs.
ALFRED LEWIS,
STE. CROIX GUINAULT,
A. DELABAUX,
GABRIEL DE FERIET.
3ème. Municipalité.

Première Municipalité.
Nous sommes autorisés à annoncer que M. FELIX LABATUT est candidat pour la place d'Alderman du 2d. District de la Première Municipalité.

PREMIERE MUNICIPALITE.
Les candidats suivants seront soumis à la prochaine élection:
Pour Aldermen du 4me. district. { H. D. PEIRE. EDMOND BONIAT.
30 mars—6

A Mr. l'Editeur de l'Abeille,
Veuillez annoncer les noms des personnes suivantes comme candidats pour Aldermen pour représenter le 4ème. District de la Première Municipalité.
C. D. Dufour, Chs. Forstall.
BEAUCOUP DE VOTANS.

Les personnes dont les noms suivent seront soutenues comme Aldermen du 4me. district de la 1re. Municipalité:
CHARLES E. FORSTALL,
PAUL DELERY.
23 mars — Beaucoup de Votans.

Messieurs les Editeurs,
Au moment où s'agitent tant de questions importantes pour la 1ère. Municipalité, et dont la solution favorable requière un grand concours d'action et beaucoup de talent, de zèle, et de jugement chez les membres du Conseil, nous venons offrir aux suffrages de nos concitoyens du Premier District les noms des candidats suivans à la prochaine élection d'Aldermen:
G. Musson, S. D. McNeil,
J. D. Denègre, J. P. Benjamin.
LES AMIS DU BIEN.

PREMIERE MUNICIPALITE.
Les votans du second district recommandent M. JOS. N. ROBERT à la place d'alderman. Il sera fortement soutenu par
22 mars — LA MAJORITÉ.

Première Municipalité.
Messieurs les Editeurs.
Veuillez publier le ticket suivant d'aldermen. Il a été suggéré par un grand nombre de votans comme devant recevoir à la prochaine élection l'appui des habitans du PREMIER DISTRICT.
G. Musson, A. D. Crossman.
John Davis, S. D. McNeil.

PREMIERE MUNICIPALITE.
Cinquième District.
Messrs. Bullitt, Magne et cie.,
Veuillez, Messieurs, publier le ticket d'Aldermen suivant; il a été suggéré par un grand nombre d'électeurs comme devant recevoir, à la prochaine élection, l'appui des habitants du CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT,
N. GURLIE.

Messieurs Bullitt, Magne & Co.,
Veuillez annoncer dans votre journal, que Messieurs N. GURLIE et C. RAMOS sont candidats à la place d'aldermen du 5ème. District de la Première Municipalité, et qu'ils seront soutenus à la prochaine élection par la majorité des votants. 30 mars.

COMMERCIAL.

Nelle.-Orleans, 2 avril 1841—6 heures du soir.

6000 balles de coton ont été vendues aujourd'hui aux prix d'hier. Depuis que nous avons reçu les avis du Caledonia les détenteurs ont augmenté leurs prétentions et ils demandent maintenant de 1/4 à 1/2 cent au-dessus de nos côtes.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Ordinaire et bas, de	8 3/4 à 9
Ordinaire,	9 1/4 à 9 5/8
Bon ordinaire,	00 à 0
Bon ordinaire et petit courant,	— à 10 1/2
Petit courant et courant,	11 à 11 1/4
Bon courant	11 1/4 à —

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

COTON—Samedi et lundi, le 27 fev. et 1er mars, il y a eu de bonnes demandes et environ 10000 balles, en grande partie d'Amérique, ont changé de mains; et sur ce chiffre 4000 balles d'Amérique, ont été prises par les spéculateurs. Hier et aujourd'hui, le 2 et 3 mars, le marché a été calme et 5000 balles seulement dont 300 balles d'Amérique prises par la spéculation, ont été vendues. Lundi une hausse partielle de 1/8 d. a été obtenue, mais elle a été depuis entièrement perdue.

Nous n'avons aucun rapport sur le marché du Havre; tout ce que nous savons de ce marché c'est que le coton y a considérablement haussé.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPÉDIÉS.

Goelette Créole, (Fr.) Sicard, St. Pierre, (Mart.) E. Laralde.

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Pinnager, de la passe N. E. ayant remorqué en mer les navires John Jay et Robert Parker; de retour avec le brick Voltaire.

Brick Voltaire, Spalding, 66 jours de Malaga—au capitaine.

Steamboat Gen. Harrison, Batchelder, de Lafourche.
" Robt. Fulton, Kenney, du Bayou Sara.
" O. Collier, Ferns, de Florence.
" Clipper, Laurent du Bayou Sara.
" Livingston, Clarke, de Port Hudson.
" Chieftain, Myers, de Cincinnati.
" Myers, de Cincinnati.
" Merrimack, Moorehouse, de St. Louis.
" Commodore, Ellis, de Cincinnati.
" Swallow, Anders, de Cincinnati.

MARCHANDISES pour les marchés mexicains—En débarquement du Sheffield de Liverpool et reçu par d'autres récens arrivages un assortiment considérable de marchandises choisies pour les marchés Mexicains et Texiens, à vendre par R. D. BLOSSMAN,
2 avril — 30, rue Bienville

MARCHANDISES pour la place—En débarquement des navires Hope et Sheffield de Liverpool:
Cotonnades de qualité supérieure,
Mousselines imprimées,
Indiennes de printemps—Indiennes,
Jaconats et batiste blanche et unis,
Satin et mousseline rayée et piquée,
Coutils de fil de fantaisie, dessins nouveaux,
Bas de coton et chaussettes; mouchoirs de soie et autres marchandises sèches, à vendre par R. D. BLOSSMAN,
2 avril — 30, rue Bienville

REÇU et à vendre à la Pharmacie du soussigné les médicaments suivants:
Essence de salsepareille de la pharmacie Colbert.
Sucre orangé purgatif, do do
Pilules stomachiques, do do
Graine de vie, de Clérambourg-Delondre.
Graine de santé, du docteur Frank.
Pommade de Fontaine, contre les maladies de la peau.
Rob de Laffecteur.
Rob de Giraudeau de St. Gervais.
Mixture do do
Bois d'arménie, de Charles Albert
Pilules de Vallet.
Poudre d'Irroé.
Manne en larmes,
Ainsi qu'un grand assortiment de bandages, d'instruments de chirurgie, d'instruments en gomme élastique, de produits chimiques et de droguerie.
A. A. PEYCHAUD,
2 avril—3 — 125. rue Royale.

TOILE d'emballage d'Ecosse—600 pièces à vendre par
30 m — ANDREWS & BROTE, 40, rue du Camp.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Le spectacle qui devait avoir lieu hier 1er. avril, est renvoyé à demain samedi 3 avril.
Samedi, 3 avril 1841.
LAZARE LE PATRE,
Drame en 4 actes, précédé par un prologue de Bouchardy
LES MEMOIRES D'UN COLONEL,
Vaudeville en 1 acte, de Scribe.
On commencera à 6 1/2 heures.
Dimanche, 4 avril.
LA JOLIE FILLE DU FAUBOURG,
Vaudeville nouveau en 2 actes.
JOSEPH,
Opéra en 3 actes.
N. B.—Les places déjà retenues pour la représentation du 1er avril, seront réservées pour la représentation de samedi 3 avril.

THEATRE AMERICAIN.

Seconde représentation de la reprise des
CATARACTES DU GANGE
Vendredi, 2 avril 1841.
Le spectacle commencera par
LES EXERCICES EQUESTRES.
Suivi du grand drame intitulé:
LES CATARACTES DU GANGE; OU LA FILLE DU RAJAH.
Monté avec décorations et costumes nouveaux, et dans lequel la troupe équestre paraîtra sur la scène.

AVIS.
THEATRE ST.-CHARLES.
Melle. FANNY ELLSLER adresse ses remercîments au public de la Nelle-Orléans pour l'accueil bienveillant et l'appui généreux qu'elle a trouvés près de lui, et a l'honneur de l'informer que son bénéfice aura lieu vendredi prochain, le 2 avril. Le spectacle sera composé, en cette circonstance, du ballet pantomine,
LA SYLPHIDE,
A la demande qui en a été faite, de la Cracoviene, et pour la seule fois de
EL JALEO DE JERRES.
1 avril—2

SALLE DE LA LOUISIANE.
Rue St.-Louis entre Chartres et Royale.
SAMEDI SOIR 3 AVRIL.
BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Ces bals auront lieu tous les Samedi de chaque semaine, et les Dimanches bal de société.
Prix d'Entrée, Cavaliers.............. $1 00.

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI 3 AVRIL
BAL MASQUÉ.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers.............. $1.
MITAUD.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Joseph Tabony—Vente par le régister des Testamens—Samedi huit mai 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane en date du 31 mars 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Tabony, décédé, les esclaves ci-après nommés:

Théodore, nègre de St. Domingue agé de 40 ans, charretier, boulanger et bon sujet.

Griffon, nègre créole de St. Domingue agé de 40 ans, charretier et bon sujet.

William nègre américain, depuis son enfance dans le pays, âgé de 16 ans, bon domestique, bon marchand très fidèle, bégayant un peu.

Louise, négresse créole de St. Domingue âgée de trente cinq ans bonne domestique de maison—cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et très fidèle, avec ses deux enfans Charlotte de six ans et Griffon de deux ans.

Nelly, négresse créole agée de vingt quatre ans, bonne gardienne d'enfans, domestique de maison, sachant un peu faire la cuisine, laver et repasser.

Antoinette, mulatresse créole âgée de dix-huit ans bonne couturière, sachant faire un peu de tout, laver repasser et faire la cuisine.

Clémence, négresse créole, âgée de dix-neuf ans, cuisinière, blanchisseuse, et domestique de maison.

Conditions de la vente:—Un sixième comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an après échéance sans pour cela autor ser les acquéreurs à en retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. Seghers, not. pub. 2 avril

SUCCESSION de D. R. Hewes—Vente par le Régister des Testamens—Mardi le 13 avril 1841, à 4 heures P. M en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, Etat de la Louisiane, en date du premier avril 1841, seront vendus pour compte de la succession de D. R. Hewes, décédé, dans la rue du Commerce, No 16[illegible] de municipalité, les meubles, meublans et autres effets appartenant à ladite succession. Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
2 avril

SUCCESSION de William B. Johnston—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi le sept mai, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu pour le compte de la succession de William B Johnston, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Douze lots de terre, situés à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson et désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux et vingt-trois, dans l'îlet désigné par le numéro soixante-sept, lettre A sur un plan déposé au bureau de William Boswell, notaire public et annexé à un acte de vente de H. D. Blieux à Berry, le 12 décembre 1836, le numéro douze ayant trente pieds de face à la rue Calhoun, sur cent cinquante pieds de profondeur; le numéro treize ayant trente pieds de face à la rue Jefferson, sur 130 pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, dont il forme l'encoignure; les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt-un, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jefferson, sur cent vingt pieds de profondeur; le numéro vingt deux mesurant trente pieds de face à la rue Jefferson, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Cinquième (Fifth street) dont il forme l'encoignure, et le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Cinquième, sur cent cinquante pieds de profondeur, le tout mesuré anglaise, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont ci-dessus.

Conditions de la vente—Ladite propriété sera vendue pour n'importe quel prix, à douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Test.
N B. Acte de vente devant F. Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 avril

Maurice Vallée vs. B. Lusto—No. 3775.
COUR DE COMMERCE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis, le mercredi, 28 avril prochain, à l'heure de midi,

Un certain lot de terre situé en cette ville, au nouveau faubourg Marigny, rue St. Antoine, entre les rues Bons-Enfans et Morales, mesurant de face à la dite rue St. Antoine, soixante pieds sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout mesure française, le dit lot désigné par le no. 284, de l'ilet no. 42, sur le plan du dit faubourg; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
L. A. DUCROS,
Shérif de la Cour de Commerce.
2 avril—4, 1re

ETAT de la Louisiane—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—No. 11383—Wm. Gallagher contre ses créanciers et les créanciers de Jas & W. Gallagher. Il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau provisionnel de distribution enregistré par le syndic dans ce procès ne serait pas homologué.
Par ordre de la Cour,
Bureau du greffier, 27 mars 1841.
2 avril—3 — ARMAND PITOT, greffier

MONSIEUR B. NEUVILLE DUREL, Chirurgien-Dentiste, élève de S. Le Maire à Paris, prévient ses amis et le public qu'il n'ayant pas encore son cabinet préparé, il se rendra chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
Consultations et opérations sur toutes les affections morbides des dents et de la bouche.
Nota—Foule, cautérise, touche les dents à des prix modérés.
Rue de l'Hopital No. 13, où on le trouvera de neuf à cinq heures. 2 avril—10

P. U. GUERINGER, successeur de M. Blasco & Co, rue de Chartres No. 69, vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment de très belles marchandises collectionnées avec soin et dans le dernier gout, savoir:
Levites en mérinos noir,
Habits do do
Do veste do de façons nouvelles,
Levites en coutil, dessins assortis, façons nouvelles,
Do en fil et soie,
Habits-veste coutil, dessins assortis
Pantalons en mérinos noir, blanc et couleurs assorties,
De en satin noir et couleurs assorties,
Do en coutil dessins assortis et nouveaux.
Aussi.—Un assortiment général de parapluies en gros de Naples de 30 à 36 pouces,
Parapluies en gingham,
Chapeaux de Panama, à $3 4 et 5,
Do en feutre gris larges bords,
Do en feutre noir
De de soie noire à la mode,
Foulards de diverses qualités,
Bretelles fines et d'un nouveau genre,
Caleçons en toile,
Mouchoirs en batiste, unis et à dessins, brodés,
2 avril—7

LES personnes auxquelles le soussigné peut devoir sont priées de lui envoyer leurs comptes, à la banque des Citoyens, dans le plus bref délai.
Nouvelle Orléans, 2 avril 1841.
2 av—1 — E. BARAU.

A VENDRE à des conditions avantageuses pour cause de départ—UNE GROCERIE bien achalandée, située à l'encoignure Dumaine et Bourbon. S'adresser sur les lieux
à [1 avril—3] GAIBROIS

SEUL dépôt à la Nouvelle Orléans du sirop concentré de salsepareille, préparé par J. B. A. Mancel Jr., pharmacien à Bordeaux—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre ce précieux médicament qui a été reconnu supérieur à tous ceux préparés jusqu'à ce jour pour combattre les maladies émanant d'un vice quelconque dans le sang. LOREILHE & VALETON.
2 av — Enc. Royale et Douane.

SUCRE—1ra b lle recolte sur habitation audessus de la ville, à vendre par
2 av — CHARLES CLEGG, 11 St Charles.

MAIS—1094 sacs mais en débarquement du bateau à vapeur Rocky Mountain, à vendre par
2 av — LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

JAMBONS de ménage—22 boucauts, 10 tierçons et 10 barils jambons d'excellente qualité, mis en sacs et de petites dimensions, en débarquement du bateau à vapeur Ch. ettain, à vendre par
2 av — LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

HUILE, CHANDELLES, SAVON et CLOUS—5000 gallons huile de sperm, 1000 do. huile d'éléphant de mer; 1000 gallons huile de baleine; 400 caisses de blanc de baleine de Boston, New Bedford et Nantucket, 250 caisses chandelles au moule; 500 caisses savon; 500 barils lots de clous, à vendre par
THAYER & CUSHING,
2 avril — 30, rue Gravier.

MARCHANDISES DIVERSES—100 rouleaux cordage de Manille; 100 pièces Ravensduck, 200 barils goudrons; 200 barils résine; 100 barils de poix; 30 barils essence de thérébentine et vernis; 1000 colis papier à enveloppes pour la sucre, la quincaillerie, &c &c. 100 balles et caisses étoffes du pays, 30 sacs café Java, 200 caisses chocolat; 100 barillets et caisses beurre et fromage de Goshen, à vendre par TAYER & CUSHING,
2 avril — 30, rue Gravier.

MAQUEREAUX d'Halifax, Nos. 1 et 2, en barils, 1/2 et 1/8 do. de qualité supérieure, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
2 avril — 25, rue Gravier.

CLOUS DE BOSTON—3000 barillets clous de Suède de dimensions assorties, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
2 avril — 25, rue Gravier.

VENTES DE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—No. 19,726—Charles A. Jacobs contre James Purdon et Joseph R. Purdon—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres à la Nouvelle Orléans, lundi le 19 avril prochain, à midi, la propriété suivante, savoir:

Quatre certains morceaux ou portions de terre ainsi que tous les droits &c. qui y appartiennent, situés dans la ville de Bath numéro deux, paroisse de Jefferson dans cet Etat, chacun désigné par la lettre C. sur un plan de ladite ville, dressé par E. H. Springbett, architecte et arpenteur daté du 12 avril 1839 et déposé en l'étude de J. B. Marks notaire public à la Nouvelle Orléans le 28 mai 1839.

Le premier desdits morceaux ou portions de terre est situé au sud du chemin de la Métairie borné au nord par ledit chemin, à l'Ouest par un certain morceau de terre marqué B. sur ledit plan, au Sud par un chemin public de cinquante pieds de largeur et à l'Est par un morceau de terre marqué D. sur ledit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'Ouest environ quatre mille cent quarante cinq pieds onze pouces, sur la ligne de l'Est qui est parallèle à ladite ligne de l'Ouest environ trois mille neuf cent soixante seize pieds neuf pouces, et sur les lignes du nord et du sud deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes. Ladite mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec lesdites lignes de l'Est et de l'Ouest.

Le second desdits morceaux de terre est situé au nord dudit chemin de la Métairie, borné au sud par ledit chemin, au nord par la rue du Canal, à l'Ouest par un morceau de terre marqué B. sur ledit plan et à l'Est par un morceau de terre marqué D. sur ledit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'Ouest deux mille six cent cinquante un pieds dix pouces et quatre lignes, sur la ligne de l'Est qui est parallèle à ladite ligne de l'Ouest deux mille trois cent vingt quatre pieds, sur les lignes du Nord et du Sud quatre cent soixante cinq pieds dix pouces et quatre lignes ladite mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec lesdites lignes de l'Est et de l'Ouest.

Le troisième desdits morceaux ou portion de terre est borné au sud par la rue du Canal, au Nord par la rue de l'Esplanade, à l'Ouest par un morceau de terre marqué B. sur ledit plan, et à l'Est par un morceau de terre marqué D sur ledit plan, ayant les dimensions suivantes. Sur la ligne de l'Ouest cinq mille sept cents cinquante cinq pieds, sur la ligne de l'Est parallèle à ladite ligne de l'Ouest cinq mille sept cent cinquante cinq pieds et sur les lignes du nord et du sud chaque quatre cent soixante cinq pieds dix pouces et quatre lignes à angles droits avec lesdites lignes de l'Est et de l'Ouest.

Le quatrième desdits morceaux de terre est borné au Sud par la rue de l'Esplanade au Nord par le lac Pontchartrain à l'Ouest par un morceau de terre marqué B. sur ledit plan et à l'Est par un morceau de terre marqué D. sur ledit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'Ouest environ deux mille huit cent quarante pieds quatre pouces et trois lignes, sur la ligne de l'Est qui est parallèle à ladite ligne de l'Ouest environ trois mille cent quatre-vingt treize pieds cinq pouces et cinq lignes et sur les lignes du nord et du sud quatre cent soixante cinq pieds dix pouces et quatre lignes, ladite mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec lesdites lignes de l'Est et de l'Ouest.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge de l'adjudicataire, de fournir son obligation à un an, avec une caution solidaire, bonne et solvable, hypothèque spéciale, et intérêt de dix pour cent jusqu'à parfait paiement.
2 avril — M. J. GARCIA, shériff

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Banque des Citoyens de la Louisiane contre Thomas B. Harper et George Merrick—No. 19 61—Vente par le shérif—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee, ville de Lafayette, lundi le 3 mai prochain à une heure de relevée la propriété et esclaves hypothéqués suivants, savoir:

1o. Une portion ou partie de terre située sur la rive gauche du Mississipi, à peu près à douze milles au dessus de la Nouvelle Orléans, mesurant quatre arpents de face au dit Mississipi et allant entre des lignes parallèles dans la profondeur jusqu'au lac Pontchartrain, laquelle profondeur est d'environ huit milles, bornée d'un côté par la propriété appartenant à Pre Sauvé, et de l'autre côté à la propriété appartenant à Charles Fortier ainsi que tous les droits, privilèges, etc. qui y appartiennent.

2o. Huit esclaves employés sur la dite terre, savoir: Robert, mulâtre âgé de 29 ans, cocher, palfrenier et domestique de maison et cocher.
Augustin âgé d'environ 23 ans, excellent maître d'hôtel, domestique de maison et cocher.
Celia, âgée d'environ 31 ans, bon sujet.
Matilda ou Martha, sa fille, âgée de 9 ans.
Sally, âgée à peu près 40 ans
Cooper, nègre âgé de 30 ans, pâtissier, cuisinier et domestique de maison.
Sarah, 23 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et Marguerite sa fille âgée de quatre ans
Conditions de la vente—comptant.
2 av — MANUEL J. GARCIA, sherif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—La banque de l'Union de la Louisiane contre Aimée Fortier, épouse de Louis Commagère et le dit Louis Commagère pour autoriser son épouse, et la dite Aimée Fortier, épouse en premières noces de feu Michel Commagère en sa capacité de tutrice naturelle de ses enfans mineurs—No 19704—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee, ville de Lafayette, mercredi le 5 mai prochain à une heure de relevée, la propriété suivante, savoir:

Une habitation, établie en sucrerie située à Barataria dans la paroisse de Jefferson sur la rive gauche du Bayou Ouacha, à environ vingt et un milles de la Nouvelle Orléans, ayant environ quarante arpents de face au dit bayou, bornée d'un côté par la terre appartenant au Bayou Chaland et de l'autre par un lot de terre appartenant à la Banque de l'Union de la Louisiane, vendu par elle à M. Vincent Perrin en date du [illegible] et contenant environ [illegible] de ces lignes parallèles jusqu'à en quarante arpens de profondeur.

La terre haute qui offre environ quinze cents arpents de superficie est propre à la culture de la canne à sucre et du coton, elle est garnie, dans la partie non défrichée, d'une grande quantité de bois de chauffage, de charpente et de bardeaux. Elle est arrosée dans toute son étendue par le cours du bayou Ouacha et y fait face, elle égoutte naturellement dans le bayou et dans la cyprière.

Derrière la terre haute et dans toute son étendue se trouve la cyprière, dont la profondeur est environ 15 arpents faisant face par derrière à un bayou qui forme une ligne droite à quarante arpens de profondeur à partir du bayou Ouacha jusqu'au terme de la terre haute [illegible] et à la cyprière du bayou Ouacha et du bayou Chaland et de cette cyprière se [illegible] environ [illegible] arpents et [illegible] de savanne, le reste bois debout, cyprès et prairie.

Les édifices consistent en une maison briquetée entre poteaux, une sucrerie bâtie en briques et couverte en terrasse avec deux équipages, une purgerie bâtie de même, pouvant contenir 300 boucauts, un moulin bâti en briques, couvert en bardeaux, la machine à vapeur est neuve et en parfait état, il sera en état de faire une roulaison de la récolte de [illegible] plus grande solidité, un moulin à grain est aussi bâti et des cabanes à nègres de tables, etc.

Quarante têtes d'esclaves dont les noms suivent: Dugléne âgé de 31 ans, Sam 40, Gabriel 41; Tonny 28, Alexis 27, Bain 20, Petit Gibbs 20; Percy 4, manœuvre; Alexis 29, ayant une hernie, tous nègres de champ; François 40 ans, ayant une hernie; Greppe 16; Jacob 24; Jupiter 23; Salomon 45, ingénieur; Janvier 40, ayant une hernie; Isac 35, charretier et laboureur; Jos. Baptiste 36, estropié; Mary 40, maladive; Pelagie 30, dito; Betsy 32 dito; Caroline 30; Cora 30, Betty 38, Pte. Nely 31; Chaisty 20; Nancy 30, et ses trois enfants, Maria 10, William 2, Washington 1; Marguerite 28, et ses deux enfants, Sylvia 10, Edward 7; Catherine 30 et ses deux enfants, Sophie 10, César 2, négresses de champ; Petite Louise 40, cuisinière; Phelia, 30, hospitalière, et Grosse Lucile 34 ans, cuisinière. Totie, servante 20, et son enfant Julien 3 ans.

Huit chevaux, trois jumens et leurs suivans, vingt cinq mulets, douze vaches, 40 bœufs dompes, soixante bêtes marronnes et dix huit jeunes animaux, plus ou moins, charrettes, drays, charrues tous les outils et instrumens aratoires nécessaires, plusieurs vieilles roles chaudières, bouilloires, etc., et généralement tout ce qui est à l'usage de la dite habitation.

Sept cents quarante deux actions de la banque de l'Union de la Louisiane, avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Conditions de la vente comptant.
2 avril—4 en 30) — GASTON VILLARS, Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour du Premier District—Charles A. Jacobs contre Thomas Sloojun.—No. 19,725.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, à la Nouvelle-Orléans,

LUNDI le 19 avril prochain,

à midi, la propriété suivante, savoir:

Quatre certains morceaux ou parties de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits &c., qui y appartiennent, situés dans la ville de Bath No. Deux, paroisse de Jefferson dans cet Etat, chacun désigné par la lettre D sur un plan de la dite ville dressé par E. H. Springbett, architecte et arpenteur, daté du 12 avril dernier, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-huit Mai 1839.

Le *Premier* des dits morceaux de terre est situé au sud du dit chemin de la Métairie, borné au nord par le dit chemin, à l'ouest par un morceau de terre marqué C, sur le dit plan, au sud par un Chemin Public de cinquante pieds de largeur et à l'est par un morceau de terre marqué E sur le dit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'Ouest environ trois mille neuf cent soixante seize pieds neuf pouces, sur la ligne de l'est qui est parallèle à la ligne précédente environ trois mille huit cent-quatre-vingt quatre pieds neuf pouces et sept lignes, et sur les lignes du nord et du sud deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes, la mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec les dites lignes de l'est et de l'ouest.

Le *second* des dits morceaux de terre est situé au nord du dit chemin de la Métairie, borné au sud par le dit chemin, à l'ouest par un morceau de terre marqué C sur le dit plan, au nord par la rue du Canal et à l'est par un morceau de terre marqué E sur le dit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'Ouest deux mille trois cent-vingt quatre pieds, sur la ligne de l'est parallèle à celle de l'ouest deux mille cent huit pieds six pouces et quatre lignes et sur les lignes du nord et du sud quatre-cent-soixante-cinq pieds dix pouces et quatre lignes, la dite mesure étant prise sur des lignes à angles droites avec les dites lignes de l'Est et de l'Ouest.

Le *Troisième* des dits morceaux de terre est borné au sud par la rue du Canal, au Nord par la rue de l'Esplanade, à l'ouest par un morceau de terre marqué C, sur le dit plan et à l'Est par un morceau de terre marqué E, sur le dit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'ouest cinq mille sept cent-cinquante cinq pieds, sur la ligne de l'Est, parallèle à la dite ligne de l'Ouest, cinq mille sept cent cinquante cinq pieds, sur les lignes du nord et du sud chaque quatre cent soixante cinq pieds dix pouces et quatre lignes à angles droits aux dites lignes de l'ouest et de l'est, et

Le *quatrième* des dits morceaux de terre est borné au sud par la rue de l'Esplanade, au nord par le lac Pontchartrain, à l'ouest par un morceau de terre marqué C, sur le dit plan et à l'est par un morceau de terre marqué E, sur le dit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'ouest et environ trois mille cent quatre vingt treize pieds cinq pouces et cinq lignes; sur la ligne de l'est, parallèle à la dite ligne de l'Ouest environ trois mille cinq cent-cinquante quatre pieds huit pouces, et sur les lignes du nord et du sud quatre cent soixante cinq pieds dix pouces et quatre lignes; la dite mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec les dites de l'est et de l'ouest.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire, de fournir son obligation à un an, avec une caution solidaire, bonne et solvable, hypothèque spéciale, et intérêt de dix pour cent, jusqu'à parfait paiement.
2 av — MANUEL J. GARCIA, Shérif.

SUCRE raffiné de Boston, en caisses et barils, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
2 avril — 24, rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE TATTERSALL.
PAR BENJ. KENDIG.

IL sera vendu samedi, 3 courant, à 10 heures, aux écuries de Tattersall, en face de la Bourse St. Charles.
Une vache de la race de Durham pur sang; aussi plusieurs chevaux de trait, de voiture et de selle. Les personnes qui ont des chevaux, des voitures et des animaux à faire vendre sont priées de les envoyer avant l'heure de la vente. 2 avril

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu mardi, 6 avril, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins,
20 actions de la compagnie de l'Exchange et de la Bourse; 80 dito de la Banque d'Orléans; 11 dito de la Banque de Carrollton; 4 dito de la Presse à coton d'Orléans.
Conditions à la vente. 2 avril—4

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu vendredi, 2 du courant, à 4 heures et demie, à la presse à coton de l'Union,
40 balles coton endommagé, et immédiatement après,
30 balles coton endommagé, pour compte de qui il appartiendra.
Conditions: comptant. 2 avril.

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans, portant la date du 26 mars 1841, il sera vendu vendredi le 7 mai prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les propriétés ci-dessous décrites, abandonnées par Alfais et Trémoulet à leurs créanciers:—

Un lot de terre situé dans le Passage de la Bourse, désigné, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant Théodore Séghers not. pub. le 9 mars 1837, par le no. 79, entre les rues Conti et Bienville, et mesurant 18 pieds sur 23 pieds 6 pouces.

2o. Une maison en briques avec les batisses en dépendant dans la rue de l'Esplanade, entre les rues des Grands Hommes et Craps; mesurant 45 pieds sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec vingt-deux actions du fonds capital de la banque Consolidée, garanties par la propriété ci-dessus.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Washington section Lesseps, désigné par le no. 12, avec les batisses qui sont dessus, consistant en une maison de résidence en bois avec les batisses en dépendant, mesurant 277 pieds de face aux rues Amour et Bons Enfants, et 396 pieds de face aux rues France et Lesseps.

4o. Un lot de terre à Covington, désigné par le no. 4, de la section no. 10; Township no. 7, rangée Sud 11 Est, mesurant 66 acres.

5o. Deux lots de terre désignés par les nos. 2 et 3 de l'ilet no. 34, division de Spring Town de Covington, formant un carré de 120 pieds ensemble avec toutes les batisses, carré de 120 pieds, ensemble avec toutes les batisses qui sont dessus, et consistant en une maison et batisses de dépendance.

6o. Trois lots de terre nos. 4, 5 et 6 de l'ilet no. 11, division de St. Johnston de Covington, ayant 170 pieds de face à la rue Boston, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade sur la rue Florida de 120 pieds, avec toutes les batisses et améliorations qui sont dessus.

7o. Deux lots nos. 13 et 14, de l'ilet no. 13, division de St. Johnston de Covington, contigus, et formant un carré de 120 pieds sur chacune des rues Gibson et Vermont.

8o. Un lot de terre no. 13, de l'ilet no. 10, de la division de John Town de Covington, mesurant environ 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

9o. Une maison et lot de terre au village de Plaquemines, paroisse d'Iberville, mesurant environ 60 pieds de face sur la rue de la Levée, sur 120 pieds de profondeur plus ou moins.

George âgé de 22 ans, domestique de maison,
Zabeth " 40 " bonne d'enfants,
Gazway " 35 " cuisinière, ayant une hernie,
Rose " 35 " blanchisseuse et repasseuse,
Dalie " 16 " domestique de maison,
Paul " 48 " esclave de champ, ayant une hernie,
Charlotte " 45 " cuisinière,
Andrew " 15 " domestique de maison,
20 actions de la banque des Améliorations;
2 " " compagnie d'Assurance du théâtre d'Orléans,
2 " " de la loge no. 3, de la Concorde de la Nelle. Orléans.

10 Un intérêt indivis égal à un vingt-quatrième dans une portion de terre contenant deux mille acres de superficie plus ou moins, et située sur le bayou Caron, dans la paroisse de St. Landry.

11o. Un intérêt indivis égal à un vingt-quatrième dans une portion de terre mesurant vingt arpents de face au bayou Courtableau, dans la paroisse St. Landry, sur quarante arpents de profondeur.

Conditions: Pour la propriété de la rue de l'Esplanade et les actions qui sont garanties par la dite propriété, l'acheteur se chargera du paiement de $4,950 dûes à la banque Consolidée sur lesdites actions, ensemble avec intérêt de 8 p0 par an, à partir du 2 janvier dernier, et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois de crédit. Pour les autres propriétés immobilières, un dixième comptant et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois

Pour les esclaves, six et douze mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, et s'ils ne sont pas payés à leur échéance ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, à partir du jour du protêt jusqu'à celui du paiement final.

Pour les autres actions, comptant.

Les actes de vente pardevant C. H. Boudousquié not. pub. 2 avril—5.1pe

VENTE PAR LE SHERIF.

La Banque du Gaz de la Nouvelle Orléans vs. Martin Gordon Jr. et Martin Gordon, Sr.—No. 19390—La Banque des Mechanics & Traders vs. Martin Gordon, Sr.—No. 19[illegible]

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un pluries writ de fieri facias et un alias writ de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et par consentement des parties, il sera offert en vente publique, au No. 111, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, vendredi, 2 avril 1841, à quatre heures de l'après-midi:
Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
31 mars—3

AVIS.

LE journal Mammouth (the New-World) contenant la description la plus complète des cérémonies de l'exhumation du cercueil de Napoléon à Ste Hélène et de celles qui ont eu lieu à son arrivée à Paris, le beau poème de Victor Hugo, intitulé "Le Retour de l'Empereur," une belle gravure représentant le cercueil au moment où il a été ouvert à Ste. Hélène, en présence de ses généraux, &c.
A vendre chez J. F. Curns & Co. à la Bourse des Négocians, la porte après le bureau de la poste, prix 25 cents.
30 mars—3

AVIS—STE ROSE DELAUNAY, libraire, successeur de M. Frémaux, prévient ses abonnés de la ville et de la campagne qu'il vient de mettre en lecture, savoir:
Une Arabesque, par Roger de Beauvoir;
Le Compagnon du Tour de France—G. Sand.
Don Guzman, Dumas;
Deux Histoires 1772—1810, E. Sue.
L'homme aux trois culottes, P. de Kock;
L'Esclave des Galères, Kérmainguy;
Le Maître d'Armes, Dumas;
Quatre ans sous terre, J. Lacroix;
Les Bouts, Dumas;
Souvenirs d'une actrice, Mme. Fusil;
Les trois Marie, Michelmasson;
Les onze maîtresses délaissées, A. Houssaye.
Mémoires de la marquise de Créquy;
Un joli assortiment de livres de prières,
Livres élémentaires, &c. &c.
30 mars—8 — 163, rue Royale.

NOUVEAU MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.
Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

MR. V. PINARD a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'à partir du 1er. avril prochain, son magasin de l'encoignure Bourbon et St Pierre sera transporté à l'encoignure Bourbon et Ste. Anne.
Le grand assortiment des marchandises et le bon marché auquel il se propose de les vendre, lui font espérer que les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance continueront à venir le visiter dans son nouveau magasin.
P. S. Ayant acheté le magasin de MM. Pauchon frères encoignure Toulouse et Dauphine, on trouvera également dans ce magasin une grande quantité de marchandises, à vendre au dessous du cours en demi gros et en détail.
26 mars—8

BUREAU DE L'ASSURANCE DES POMPIERS,
Nouvelle-Orléans, 29 mars 1841.
A UNE assemblée des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de 10 pour cent sur le capital payé a été déclaré pour les derniers six mois, payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, après le 3 avril prochain. E. L. TRACY,
30 mars—10 — Secrétaire

MR. DAVOTI prévient les pères de famille qu'il se rendra, après Pâques, au collège de Jefferson pour y donner ses leçons. Les parens des élèves de ce collège qui désireront profiter de ses soins voudront bien en envoyer l'autorisation par écrit. 26 mars

AVIS—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de Davis & Hobart, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Les affaires de la société seront réglées par A. Hobart Snr. qui est dument autorisé à se servir du nom de ladite société pour la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1841.
W. H. DAVIS.
AARON HOBART Snr.

Les soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de "Tufts & Hobart" pour les affaires de commission.
Wm. TUFTS.
AARON HOBART Jr.
1 avril

ON demande dans un magasin de marchandises sèches un jeune homme de 25 à 30 ans, ayant déjà travaillé dans cette partie, possédant une belle écriture et capable de tenir les livres en français et anglais. Il est inutile de se présenter à moins que de pouvoir fournir les meilleures recommandations. S'adresser à la Poste, boite 605.
1 avril—3

CAFÉ RESTAURANT DU RAIL ROAD,
Au lac Pontchartrain.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public que dimanche prochain 4 avril, il fera l'ouverture de cet établissement et qu'il ne négligera rien pour fournir la buvette des meilleures liqueurs, et le restaurant des mets et des vins les plus délicats aux prix les plus modérés. Il annonce de plus que sous quelques jours il ouvrira également l'Hôtel Washington où il sera même d'entrep ndre les repas de corps et de société. Il se recommande au patronage de ceux qui jusqu'à ce jour l'ont constamment favorisé.
1er avril—6 — AUGUSTE BRUANT.

EN débarquement du navire Eulalie, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
25 demi pipes et quarts de pipes très vieille eau de vie de Cognac, de qualité très supérieure.
En magasin:
60 futailles eau-de-vie, 4me. preuve et 1ère. preuve,
250 barriques vin rouge divers crus; liqueurs, anisette, pruneaux, en grands flacons, fruits à l'eau de vie, sardines à l'huile, cordages de toutes grosseurs, vin blanc en demi bouteilles, vin rouge par caisse de 12 bouteilles, capsules et cinquettes, fruits conservés dans leur jus, Champagne 1ère. qualité, &c. &c. 1 avril — V. ROUMAGE.

A VENDRE par le soussigné—Quelques caisses papier à tapisser, franges en soie; cables de, glands de soie, le tout à très bas prix. F. PERRET,
1 avril — 48, rue Toulouse

LE dragman qui a emporté hier soir deux malles et deux cartons du No. 54 de la rue de Chartres, ferait une grande faveur au soussigné en les renvoyant à la même adresse; et à défaut il sera poursuivi. A. C.
Nouvelle-Orléans, 1er avril 1841. 1er av—3

PLOMB—50 barillets plomb de chasse du Missouri, de grosseurs assorties en débarquement du bateau à vapeur Madison, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1er avril — 28 et 29, Nouvelle-Levée.

MONTRES—Un joli assortiment de montres anglaises, françaises et suisses à vendre par
1 avril — F. PERRET, 48, Toulouse.

Avis aux marchands quincailliers et aux capitaines de bateaux à vapeur.

LES soussignés ayant établi une CORDERIE à Carrollton, auront constamment en mains des cordages de toutes dimensions, ainsi que des ficelles d'emballage faites de chanvre de Russie et du Missouri; ils sont prêts à recevoir tous les ordres qu'on pourrait leur donner dans leur ligne. On peut voir des échantillons au magasin de MM. Kohn, Daron & Co. No. 28, rue Bienville, où on pourra laisser les ordres qui seront remplis.
26 mars—2d — W. MITHOFF & Co.

AVIS AU PUBLIC.

IL a été perdu ou volé de chez le soussigné deux billets un daté du 1er novembre 1840, à 8 mois, de la somme de $1017. 27, et l'autre daté du 1er janvier 1841, à 6 mois pour $1650. 40; souscrits tous les deux à l'ordre et en faveur de John Grant, par Thomas Sloo Jr. trésorier de la seconde municipalité et J. Calhoun, contrôleur. Le public est prié de ne pas négocier les dits billets, le paiement en ayant été arrêté.
31 m—6 — MAUNSEL WHITE.

VENTES A L'ENCAN.

Vente renvoyée.
La vente par encan de marchandises sèches qui devait avoir lieu aujourd'hui aux [illegible] est renvoyée pour [illegible] marchandises n'ayant pu être [illegible]quées, elle aura lieu mardi 6 du courant.

PAR L. A. GARIDEL.

MARDI le 6 avril, il sera vendu à 10 heures du matin à son magasin, rue Toulouse No. 60:
Un assortiment de marchandises anglaises, françaises et américaines, consistant en partie de [illegible], couleurs, indiennes, bottes, souliers, bas, [illegible] de Paris, toiles grises, coutil gris, brins blancs et [illegible]
Conditions à la vente. 2 avril

PAR A. FERNANDEZ.
Vente positive et sans réserve de Vins de Médoc en barriques à l'encan.
AUJOURD'HUI Vendredi, 2 avril, à 10 heures de l'après midi, sur la Levée, en face de la rue Hôpital, en débarquement du navire Union de Bordeaux, il sera vendu sans réserve aucune:
250 Barriques Vin de Medoc.
Conditions à la vente. 2 av—1

PAR P. DU BERTRAND & Co.
IL sera vendu Samedi, 3 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
FINA dite NINA, négresse âgée d'environ 18 ans, domestique propre à tous les travaux d'une maison et garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—$100 comptant, et la balance en un billet à 6 mois, endossé à satisfaction et portant hypothèque avec clause pénale de 10 pour cent.
Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire public. 3 avril—2

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu samedi le 3 avril à 10 heures, à notre magasin d'encan pour compte de qui il appartiendra:
[illegible] paniers vin de Champagne mousseux, de 25, 30 et 60 bouteilles chacune. 2 avril

PAR S. GUINAULT.
J. B. Vesseron contre ses créanciers.
IL sera vendu le lundi 12 avril 1841 à 10 heures A. M à son bureau, passage de la Bourse entre St. Louis et Conti en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 1er. avril 1841:
Une caisse d'habillemens faits, consistant en habits, redingotes, gilet de dessous et pantalons.—Aussi.—Plusieurs pièces et coupons drap et coutil, le tout abandonné par ledit J. B. Vesseron à ses créanciers.
Conditions, comptant. 2 avril

VENTE DE NEGRES A CREDIT.
PAR BENJ. KENDIG.
IL sera vendu, à l'encan, Mardi, le 6 courant, à midi, à la Bourse St.-Louis, les nègres de valeur suivants:—

JACK, âgé de 20 ans,	esclave de champ.	
SALLY, âgée de 19 ans,	do.	do.
MARY, do.	2 ans,	
Son enfant,		
JIM,	27	do. do.
MARIAH,	24	do. do.
BOB, son enfant,	6	
Un autre enfant,	1	
BELLY,	38	nègre de champ, estropié
MARIAH,	34	cuisinière et blanchisseuse
SUSAN,	27	esclave de champ
MICHEAL,	8	
MALVINA,	6	
ELIZA,	4	
VINEY,	17	esclave de champ.
PHIL,	25	do. do.
BEN,	21	do. do.
ARCH,	34	forgeron.
CLARA,	28	blanchisseuse et repasseuse
EUBCH,	11	esclave de champ.
CHANEY,	8	
MARIA,	30	Domestique.
MALACAIAH,	7 mois.	

Les nègres ci-dessus sont tous pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté Billy. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis. not. pub. aux frais des acquéreurs.
Conditions—12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 2 av

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu le jeudi 8 avril 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, à la folle enchère et pour le compte et risque de Mr H. A. G. Fayne, qui ne s'est point conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 13 mars 1841,
Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7 de l'ilet 226, conformément à un plan dressé par Depouilly architecte, déposé en l'étude de Jh. Cuvillier notaire. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue de la Loi sur une profondeur perpendiculaire de 114 pieds 3 pouces 2 lignes.
Conditions comptant. L'acte de vente se passera pardevant Jh. Cuvillier notaire public. 27 mars—2

Succession de feu Etienne Samson.
VENTE PAR S. GUINAULT.
JEUDI, 8 avril 1841, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encoignure des rues du Camp et Girod, pour compte de la susdite succession, les effets mobiliers en dépendant, et consistant en un fonds de café, meubles meublants, vins, liqueurs, &c.
Conditions: comptant. 27 mars—2fen10j

PAR E. TASTET.
Vente positive d'habillemens, de bottes et de souliers.
IL sera vendu lundi le 5 courant, à 10 heures, sur les lieux, le contenu du magasin de la rue de la Vieille Levée No. 77, entre les rues Toulouse et St.-Louis, comprenant un assortiment considérable de bottes, souliers, brodequins, chapeaux et habillemens.
Aussi les étagères, les comptoirs et autres accessoires.
Conditions à la vente. 1 avril.

PAR R. B. SYKES.
Vente de bois.
IL sera vendu samedi le 3 avril à 4 heures, sur la levée, à l'extrémité de la rue Girod.
5,000 pieds de bois de cypre pour construction, de dimensions convenables pour les maisons en bois. Les personnes qui ont de ces maisons à bâtir trouveront leur avantage à assister à la vente.
Conditions—Jusqu'à $100, comptant, au dessus de $100 60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
SAMEDI prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu, sans réserve, la moitié indivise de trois terrains situés comme suit:
2 TERRAINS au faubourg Washington, dans l'ilet No 13, compris entre les rues France, Morales, rue Lesseps et Promenade des Bons-Enfants. Lesdits terrains désignés par les No. 1 et 2, sur un plan fait par John Schreiber, le 1er. octobre 1836 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier notaire, mesurant chacun, 26 pieds 10 pouces face à la Promenade des Bons-Enfants, et 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
1 Terrain situé dans la 1re. Municipalité, désigné par le No. 22, d'après un plan fait par L. Bringier, le 7 juillet 1836, et déposé alors en l'étude de H. Pedesclaux, notaire, dans le livre des plans No 18, le dit terrain mesure au pied américain, 36 pieds face, à la rue du Quartier, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente en l'étude de Paul Bertus, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 av

GREENVILLE COTTAGE ET MAGNIFIQUES JARDINS!
PAR JOS. A. BEARD & CO.

IL sera vendu à l'encan, sans réserve lundi, le 5 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, cette jolie propriété de plaisance, connue pour être la résidence de John Green, située dans la ville naissante de Greenville, à 30 minutes de cette ville. Les améliorations et batisses qui existent sur la dite propriété consistent en une maison de résidence ayant 60 pieds de face, 9 chambres confortables, cinq desquelles ont une cheminée avec grilles à charbon; une cuisine à deux étages avec 6 chambres et une autre forte batisse sur le derrière, mesurant 60 pieds de face sur 18 pieds de profondeur, formant deux écuries, remise, vacherie, grenier &c. &c. Il y a sur cette propriété 2 citernes pouvant contenir 14,000 gallo. s, et 3 grands puits.

Il y a dans le jardin, qui est disposé avec le plus grand goût une magnifique serre construite avec le plus grand art et remplie d'arbustes, d'arbres et de plantes. Les bénéfices que peut donner ce jardin avec le travail seulement de trois hommes est de $4,000 par an. Cette propriété a sa façade sur le chemin de Carrollton, et mesure 241 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au dit chemin; 552 pieds 9 pouces sur la rue Broadway; 578 pieds 1 pouce sur la rue Pine; et 240 pieds sur la rue Carrollton. Le tout parfaitement bien entouré d'une barrière neuve. Les batisses sont assurées pour $6,500 jusqu'au mois de novembre prochain; et la police d'assurance sera transférée à l'acheteur sans frais pour celui-ci.

Conditions: 1/5 comptant; la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit avec 6 p0 d'intérêt jusqu'au payement, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acheteur fera assurer les batisses pour $5,000 et transférera la police au vendeur, chaque année, jusqu'au payement final. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront un intérêt de 10 p0 par an, à partir de cette époque, sans avoir le privilège d'en retarder le paiement.

Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis not. pub. aux frais de l'acquéreur.

On est invité à aller examiner la dite propriété avant le jour de la vente. 1er. avril

VENTE SANS RESERVE.
Propriétés de valeur dans la seconde Municipalité.
PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, Samedi prochain, le 3 avril, à la Bourse St. Louis, ces deux belles maisons en briques, à trois étages, avec magasins au rez-de-chaussée, situées dans la rue St. Joseph entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvelle-Levée, mesurant chacun 21 pieds de face à la dite rue St. Joseph, sur 58 pieds 1 pouce de profondeur. Une est louée à Mr. James Prague, jusqu'au 1er novembre prochain à raison de $70 par mois, et l'autre à M. Henry Wharrenburg pour le même prix.

Conditions—1/5 comptant; la balance 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, à partir du jour de la vente, avec intérêt de 6 pour cent jusqu'au paiement, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à ce qu'ils soient payés. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt de dix pour cent par an, à partir de cette époque, sans que l'acheteur ait pour cela le privilège d'en retarder le paiement.

L'acheteur de l'une de ces maisons ou des deux sera tenu de faire assurer chacune d'elles pour au moins $4000; et la police sera d'une année à l'autre transférée au vendeur jusqu'à ce que tous les billets fournis en paiement de la dite propriété soient payés.

Chaque maison est assurée pour $5000 jusqu'au 1er novembre; et la police sera transférée à l'acheteur sans aucun frais pour celui-ci.

Aussi—L'esclave Isabella, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, excellente marchande de crême à la glace et de fruits, et pleinement garantie. Elle n'est vendue que parce que son propriétaire n'a aucun emploi pour elle.

Conditions comptant.

Les actes de vente par devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1er avril—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Propriété de valeur dans le carré de la ville.
SAMEDI prochain, 3 avril, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu 4 beaux terrains, situés au coin des rues Esplanade et Rampart, d'après le plan exposé à la Bourse, ces terrains seront d'abord offerts en bloc; 3 des dits terrains font face à l'Esplanade. Aussi: 26 Actions de la Banque des Citoyens.
Conditions: les actions comptant; les terrains 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente, en l'étude de Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs. 30 mars

TASSON,
Rue de Chartres No. 133.
VIENT de recevoir par le navire Lafayette un grand assortiment de chapeaux, qu'il offre à vendre à des prix modérés.
Chapeaux de soie forme de mode,
Do feutre rose de do,
Do feutre Castor de do,
Do Castor gris de do,
Do De do grands bords,
Do gris rose de do,
Do noirs soie de do,
Do gris rose forme de mode,
Do gris pour cadet,
Do noirs soie de do,
Do de Panama,
Do De poil d'Italie fins,
Do do de ordinaires.
Articles d'enfants, parapluies, cannes, gants et autres articles de toilette pour hommes. 30 mars

SY & Co, MAGASIN DE CHAPELLERIE, Rue Chartres No. 119.
ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir par le navire Lafayette un assortiment de très jolis chapeaux en soie, pour hommes et pour enfans; ainsi que des chapeaux en mérinos, de très beaux CHAPEAUX DE PANAMA, dits paille, Cannes et parapluies, &c. &c. 26 mars—8

AVIS—Le public est prévenu que ma femme ayant depuis le 27 du courant, abandonné mon domicile, je ne paierai aucune des dettes qu'elle pourrait contracter à dater de ce jour. Nouvelle Orléans, 28 mars 1841. BARAU.
31 mars—6

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de syndic.

IL sera vendu mercredi le 5 mai prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 27 mars 1841, et sous la direction de Wilhelmus Bogart, syndic de ses créanciers, les propriétés ci-après décrites abandonnées par le dit W. Bogart à ses créanciers.

1o Un tiers indivis dans une portion ou morceau de terre situé au faubourg Saulet, mesurant 150 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 320 pieds de profondeur et face à la rue Bellechasse, plus ou moins; 120 pieds de face à la rue St. Thomas, et 160 pieds de profondeur sur la ligne qui sépare la dite propriété de celle de la veuve Hunter, à laquelle distance la dite ligne se forme, à angle droit, et mesure 31 pieds; de là elle s'étend à une nouvelle profondeur de 160 pieds vers la dite rue St. Thomas; ensemble avec les bâtimens et améliorations qui sont dessus, et tous les droits, privilèges et servitudes qui y sont attachés ou qui y appartiennent de toute manière, sans exception ni réserve.

2o La moitié indivise d'un lot de terre formant l'encoignure des rues Hevia et Phillippa, mesurant 120 pieds de face à la première des dites rues et 60 pieds de face à la dernière, plus ou moins, ensemble avec les batisses et améliorations qui sont dessus.

3o La moitié indivise d'un lot de terre contigu au précédent, mesurant 30 pieds de face à la rue Hevia, sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

4o Un lot de terre désigné par le numéro 61, situé dans la rue Philippa, au faubourg Delord, mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Philippa, et 30 pieds de large sur la ligne de derrière, sur un passage de 25 pieds de largeur, sur une profondeur de 159 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 60 et 148 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 62, plus ou moins; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, les appartenances, et tous les droits, servitudes, privilèges avantages qui y sont attachés ou y appartiennent de toute manière.

5o Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 470 de l'Ilet No. 46, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins.

6o Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny désigné par le No. 359, de l'ilet No. 41: mesurant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

7o Le lot de terre No. 18, dans la rue Montégut, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 24 mars 1832, et déposé dans l'étude de Félix De Armas, notaire public; le dit lot mesurant 27 pieds de face à la rue Montégut; 27 pieds sur la ligne de derrière, sur 108 pieds 6 pouces de profondeur.

8o Le lot de terre No 19, dans la rue Montégut, contigu au précédent, ayant exactement les mêmes dimensions que le lot No. 18, et étant borné sur la droite par le lot No. 20.

9o. Un ilet de terre de valeur situé au faubourg Livaudais désigné par le No 27 sur le plan original dudit faubourg; borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Jersey, divisé en 22 lots sur un plan de 31 lots, conformément au plan déposé dans l'étude de William Christy, notaire public. Cet ilet a été acheté de Matthew Morgan et autres, par un acte passé pardevant Greenbury R. Stringer, ci-devant notaire public, le 5 avril 1832.

Ledit ilet sera offert par lots commençant par le No. 1, avec privilège de prendre un ou plusieurs lots, dans l'ordre des numéros.

10o. Un lot de terre situé dans la ville de Grand-Gulf, Etat du Mississipi, mesurant 47 pieds 6 pouces de face à Church street sur 120 pieds de profondeur et face à street, plus ou moins, avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

11o. Une habitation située sur le bayou Noir, dans la paroisse de Terrebonne, Etat de la Louisiane, contenant mille arpents sur les deux côtés du dit bayou, ensemble avec les batisses et améliorations qui sont dessus, et plusieurs esclaves qui seront désignés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers du montant du prix de la vente, comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets souscrits et endossés par l'acheteur seulement, aucun endosseur n'étant requis; portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et, en cas de non paiement, un intérêt de 10 p cent par an jusqu'à ce qu'ils soient payés; sans qu'on puisse se prévaloir de cette clause pour retarder le paiement des dits billets.

Les actes de vente pardevant D. L. McCay, not. pub., aux frais des acquéreurs.
2 av—12,22,29 et 5 m

Propriété de valeur dans la Première Municipalité
Vente sans réserve.
PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, samedi le 3 avril 1841, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:

1o. Une belle maison de résidence en briques et à un étage, située sur la rue des Remparts, entre les rues de Canal et de la Douane, batie sur un lot mesurant 35 pieds 10 1/2 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 64 pieds 9 pouces. La maison se compose de 4 appartements, avec galerie sur le derrière, cuisine, etc; le tout bien bâti et en bon état. La propriété ci-dessus touche à celle de G. R. Stringer, d'un côté, et de l'autre à celle de la veuve Pieau.

Conditions: 1/4 comptant; La balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

2o. Un lot de terre, situé dans la rue du Maine, entre les rues Robertson et Claiborne, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Maine, sur une profondeur de 120 pieds. Il y a sur le derrière dudit terrain une petite maison en bois, composée de 2 appartements et de 2 cabinets, d'une cuisine et de chambres de domestiques. Le tout est en bon état.

Conditions: $500 comptant. La balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les actes de vente pardevant E. Barnett, not. public aux frais des acquéreurs. 1 avril.

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu le samedi 3 avril 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à la folle enchère de Mr. D. L. Livaudais adjudicataire, pour compte de Mlle. [illegible] Laure Livaudais:
Un lot de terre situé au faubourg Washington, ayant 128 pieds de face à la rue de la Pr[illegible], sur 32 pieds à la rue d'Amour auxquelles rues il forme encoignure.
Conditions 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets datés du 11 mars 1841, en billets à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
23 mars—3

VENTE A LA FOLLE ENCHERE
PAR JOS. LE CARPENTIER.

PAR ordre de M. Charles Doulong syndic des créanciers de Jean Materre, débiteur insolvable, il sera vendu samedi le 3 avril 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, à la folle enchère du dernier acquéreur à la faillite dudit Jean Materre, cette vente sera faite à la folle enchère et pour le compte et risque de M. W. Wagner ou de M. John M. Bach, lequel John M. Bach s'était fait adjuger ladite propriété à la vente qui en a été faite le 22 janvier 1841, déclarant qu'il agissait pour le compte dudit W. Wagner, et ni lui, ni ledit Wagner n'ayant rempli les conditions de la dite vente.

Description de la propriété.
Environ 7000 acres de terre sur la rive droite de la Rivière Rouge dans le Texas faisant partie de plusieurs portions de terre, s'élevant à 21000 acres plus ou moins, acquises par Jean Materre et autres par portions indivises, chacun pour un tiers indivis suivant acte passé devant J. B. Marks notaire, le 24 juin 18[illegible]
Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets datés du 22 janvier 1841, billets endossés à la satisfaction du syndic, garantis par hypothèque jusqu'au parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance portera un intérêt à raison de 10 pour cent l'an sans que cette clause puisse être interprétée de manière à retarder le paiement d'aucun billet.
Acte de vente pardevant A Mazureau notaire aux frais de l'acquéreur. 26 mars—25,30mars 1,3av

PAR R. B. SYKES.
Vente de Beaux Meubles sans réserve.
IL sera vendu vendredi, 2 avril, à 10 heures, dans son salon de vente, au premier, No. 61, rue des Magasins en face de l'Arcade de Banks, un choix de Meubles, consistant en partie de: jolis bureaux à toilette avec dessus en marbre, sofas, side-boards, bois de lit en acajou, chaises dito, tables rondes et à jeu, bureaux, armoires, tables thèques, chaises, tables à ouvrage pour dames; et autres.
Aussi—Deux superbes glaces françaises, montées; et 2 superbes lustres en cristal, pour salon.
Conditions à la vente. 31 mars—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
HUILE de baleine d'hiver blanchie, à l'encan.—Vendredi prochain, 2 avril, à midi, au No. 46 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, il sera vendu sans réserve pour clore diverses consignations:
60 pipes huile de baleine raffinée et blanchie, en lots à la convenance des acheteurs—
Conditions: Au-dessous de $ 50 comptant, de $500 à $800 60 jours et au-dessus de $600, 4 mois de crédit en billets souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur. 31 mars

PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu samedi prochain, le 3 avril, à 11 1/2 heures A. M à la Bourse St. Louis:—
8 drays,
6 mules avec harnais complets,
1 voiture de famille.
Conditions, comptant. 31 mars

Argenterie et Plaqué
PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, vendredi 2 avril prochain, au magasin No. 46, rue de la Commune, à 10 heures et demie du matin:
Un magnifique assortiment d'argenterie et de plaqué garanti de première qualité, des premières fabriques de Londres, et que le propriétaire ne vend que pour cause de départ.
Un coffre d'argenterie, composé des pièces suivantes:
18 cuillers, 18 fourchettes, 12 cuillers de dessert, 12 fourchettes do; 12 cuillers à café, cuillers à sucre et pince, cuillers à sel, cuillers à moutarde, etc. cuiller à soupe, une écrin, cuillers à sel, pelle à poisson, 2 cuillers à sauce, moutardier et sa cuiller. 6 petites cuillers à sel, couteaux à beurre, entonnoir à décanter et quatre porte-carafe. Les articles ci-dessus sont tous en argent massif, estampés du contrôle et ayant été essayés en par les autorités compétentes.
Aussi—Une paire de flambeaux plaqué double, avec leur bobèche, 2 paires de mouchettes et leurs plateaux, quatre répasoires, une cuiller à moelle, 6 paires de casse-noisettes, couteaux et fourchettes pour la salade, 10 couteaux de dessert, 10 fourchettes do, à manche d'ivoire.
Aussi—12 paires de draps en toile d'Irlande, 2 grandes nappes damassées, 1 serviettes, 3 nappes damassées, 4 douzaines couteaux et fourchettes à manche à bascule, grand couteau et fourchette à découper, moyen de do, un rape pour etc.
Aussi—Un service à dîner et à thé, en porcelaine dorée à riches dessins; un superbe nécessaire à écrire, en bois de palissandre, monté en cuivre, à secrets; cave à liqueurs, en palissandre avec garniture en cristal; une pharmacie portative, en acajou, avec tous ses accessoires, &c.
Ces articles seront vendus en lots à la convenance des acheteurs; l'argenterie sera vendue à l'once et délivrée au poids.
Conditions, comptant. 31 mars

PAR McNAIR & Co,
No. 26, rue de la Commune
IL sera vendu vendredi 2 avril, au magasin d'encan sus dit, un grand assortiment de marchandises sèches en lots, chapeaux, bottes, souliers et habillements
La vente se fera par colis et à terme.
Les acheteurs sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises avant le jour de la vente.
Les conditions, qui seront libérales, seront connues à la vente. 31 mars—3

Ventes sur la Levée.
BENJ. KENDIG, encanteur, informe le public que son intention est de l'une des ventes régulières, au pied de la rue du Canal, pour les articles d'épicerie, les vins, liqueurs, meubles et les produits de tous genres. Jours de vente, Lundi et Jeudi.
N. B. Les marchandises dont le prix est limité et qui ne seraient pas vendues seront immédiatement après la vente renvoyées à leurs propriétaires. 30 mars—14

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente d'eau-de-vie et de vin sans réserve, pour clore diverses factures.
SAMEDI prochain, 3 avril, à 10 heures P. M. dans le magasin de Messrs. Boutin, G. Bry & Co. rue Toulouse, No. 70, il sera vendu pour clore diverses factures:
24 demi-pipes eau-de-vie de marque de J. Dupuy,
20 1/4 do do do do
10 quarts do do do do
53 barriques vin rouge Médoc,
10 barils vin blanc de Ste Croix du Mont.
Conditions à la vente. 30 mars—3

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.
LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. SICKLES & Co.
31 mars—3m — Droguistes et pharmaciens, 49 Canal.